



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement paysager d'un lotissement intergénérationnel au lieu-dit "Puydevert" à MAREUIL-EN-PERIGORD.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de MAREUIL-EN-PERIGORD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Le Maire

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a	Aménagement d'une voie de desserte pour des lots à bâtir. Création d'une voie nouvelle et d'un cheminement piéton doux.
41.a	Aménagement d'un parking public (38 places) pour desservir notamment les futurs bâtiments publics et 12 places sur voirie. Aménagement du parking prévu ultérieurement ; sera réalisé lors de la construction du pôle enfance et jeunesse.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement paysager d'un lotissement intergénérationnel, sur environ 17 000 m² de terrain, avec mise à disposition de parcelles pour des futurs constructions, avec voiries de desserte, cheminements doux, stationnements longitudinaux.

Sur un plan paysager, le végétal présent sur site est pour l'essentiel conservé (ripisylve naturelle du ruisseau Le Mareuillais). Il s'agira de le compléter par des plantations d'essences locales, d'arbres et d'arbustes, en jeunes plants.

Les voiries, allées et emplacements de stationnement seront réalisées simplement, par décroûtage de la terre végétale en place, et mise en place d'une voirie en sens unique en enrobé. Tous les abords seront engazonnés. La topographie des lieux est entièrement préservée. Les aménagements ci-dessus représentent une surface de 5 600m²

Le projet prévoit également la reprise de la chaussée de la VC dite "rue de la Crèche" sur 710m² (pose de bordures et reprise du tapis d'enrobé).

La collecte des eaux pluviales de toitures (prévisionnelle) et de chaussées sera réalisée dans deux bassins de rétention d'environ 350 m³ total avec passage dans un séparateur à hydrocarbures (eaux de voiries) avant rejet à débit régulé au Mareuillais.

Un parking sera réalisé dans une temporalité inconnue afin de desservir les différents services présents sur le lotissement et autour. Celui-ci sera d'une surface de 1 650m² supplémentaire à la surface ci-dessus.

4.2 Objectifs du projet

Ce lotissement intergénérationnel a pour but de répondre aux besoins d'accueil nouveaux de la commune : résidence pour personnes âgées, habitat participatif, équipements publics communautaires enfance et jeunesse.

L'emplacement du lotissement, dans le bourg aggloméré, au bord des rues Arnault de Mareuil, de la crèche et des Martyrs est idéalement situé, à proximité d'autres équipements publics que sont l'école, le collège, la crèche, mais aussi le camping et des équipements sportifs en contrebas.

La zone est programmée dans le PLUi récemment approuvé et opposable, comme une zone à mixité fonctionnelle et sociale. La création d'une aire de stationnement est différé à un horizon inconnu mais la trame viaire on tient compte.

Pour desservir correctement le projet la rue de la crèche sera reprise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La parcelle est actuellement un champ cultivé, il s'agira de décaisser la terre végétale en place, sur 25 cm d'épaisseur moyenne, sur les emprises de voiries à créées, des bassins, à l'aide d'une pelle à chenilles et ou d'une chargeuse, et d'en conserver une partie pour les besoins du projet (fausses de plantations) et d'en évacuer les excédents.

Des terrassements en déblais/remblais avec évacuation permettront d'asseoir le fond de forme de la chaussée à un niveau cohérent avec le terrain naturel, de sorte à minimiser les volumes à traiter et les évacuations hors du site. Les talus créés pour raccorder la voirie aux parcelles seront aussi doux que possible (terre végétale+ réengazonné).

Une étude géotechnique est en cours afin de définir les structures de chaussée à mettre en œuvre pour assurer une desserte lourde, type pompiers, des lots à construire. Il est prévu l'apport de grave naturelle sur des épaisseurs de 60 à 70 cm sur géotextile. La chaussée sera revêtue d'un enrobé noir, avec bordures et caniveaux latéraux et collecte des EP dans un réseau renvoyé aux bassins de rétention. Les trottoirs et cheminements seront revêtus d'un bicouche sur grave naturelle. Une signalétique verticale et horizontale homogène viendra définir les sens de circulation.

Les bassins sont dimensionnés pour des pluies d'occurrence 20 ans. Les eaux de voirie seront préalablement traitées par séparateur à hydrocarbures. Le rejet de ces bassins dans le ruisseau le Mareuillais se fera à débit régulé avec ouvrage simple de régulation et by-pass. Un franchissement du cours d'eau par prolongement sur 20m du busage existant pour élargissement et sécurisation de la voie d'accès sera réalisé au Sud-Est de la parcelle.

La réalisation de l'aire de stationnement et du franchissement piéton du Mareuillais ne font pas partie des travaux mais ils sont prévues à un horizon inconnu. La réalisation de la voirie nouvelle de desserte des lots à construire ainsi que la reprise de la rue de la crèche sont prévus en une seule tranche et avant ou concomitamment au démarrage des constructions, en particulier le projet de résidence Age et Vie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Compte tenu des études géotechniques, permis d'aménager, définition technique de l'assainissement et du pluviale restant à réaliser, les travaux ne sont pas prévus avant le courant de l'année 2021. La durée du chantier est estimée à six mois environ. L'ensemble des réseaux techniques sera réalisé concomitamment aux travaux de voirie sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental des ENERGIES (basse tension, éclairage) et du Syndicat des eaux (adduction eau potable et assainissement).

Les différentes voies de circulations desserviront les lots constituant le lotissement, et seront réintégrées au domaine public routier de la commune à la fin du projet.

Aujourd'hui seul le lot "Age et Vie" a un projet abouti et sera réalisé en parallèle du chantier d'aménagement.

L'entretien du site se voudra simple : fauchage régulier des surfaces enherbées, et croissance libre des végétaux.

La trame végétale, composée d'essences locales à bois tendre et dur et d'arbustes, en baliveaux et jeunes plans, plantée sur toile biodégradable, recouvert de broyat végétal, permettra une inscription de ce projet dans le paysage local.

On pourra y trouver l'érable champêtre, l'aulne glutineux, le charme, le chêne des marais, robinier, le frêne, le saule blanc, le prunellier, le noisetier, le troène, le sureau, l'aubier.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (parcellaire en domaine privé communal)	17 000 m ²
Surface de la voies nouvelle et cheminement doux	5 600 m ²
Volume des bassins créés	350 m ³
Linéaire de noues créées	40 ml
Pôle enfance jeunesse	150 personnes MAX
Projet Age et Vie	10 logements sur 385m ² au sol
Habitat participatif	9 logements semi-collectif + 1 salle commune

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Mareuil en Périgord,
parcelles cadastrales
Section AD n°550 (16 774 m²)
Section AD n°642 (13 m²)
Section AD n°641 (150 m²)
Section AD n°597 (125 m²)
Section AD n°589 (14 m²)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 45' 16" 04 Lat. 45° 44' 77" 18

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
			ZNIEFF de Type II de la vallée de la Nizonne
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			Parc naturel régional Périgord Limousin
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendrera-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements sont superficiels et ils ne modifient pas les capacités des terres en place (ancien champ cultivé), à absorber ou à drainer les eaux, ni à s'adapter aux fluctuations des nappes superficielles le cas échéant.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres végétales issues du décapage de l'horizon cultivé (25cm) ne seront pas réemployées en totalité dans le cadre du projet. Il en va de même des terres extraites pour façonner les noues et bassins. Les besoins en remploi de terre végétale se limitent en effet, aux fosses de plantation d'arbres (1m3/arbre) et d'arbustes (épaisseur 50cm), et à la réfection des surfaces enherbées. La topographie des lieux est conservée.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les voies, chemins et places de stationnement sont constitués d'un apport externe de matériaux graves naturelles, enrobé et bi-couche clair.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie nouvelle et l'aire de stationnement créées ne seront pas close, elle ne feront pas obstacle aux déplacements de la faune. S'agissant à l'heure actuelle d'un champ cultivé, la végétalisation complémentaire (essences locales) proposée, viendra conforter les habitats en place, la flore présente sur la ripisylve du ruisseau le Mareuillais notamment. Les continuités écologiques sont préservées.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'interaction avec un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur un ancien champ cultivé, et en contact du ruisseau Le Mareuillais. Il engendre donc la consommation d'espaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle route créé aura pour but de desservir les lots constructible à vocation d'accueil et de logement. Le trafic ne sera que passager et léger car uniquement utile aux occupants des lots. Concernant le potentiel futur parking public, il ne sera usité qu'en semaine afin de desservir la crèche et le pôle enfance et jeunesse. Cependant, il est important de rappeler que le terrain alloué au parking est aujourd'hui une réserve foncière et qu'aucun projet n'est actuellement programmé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit des véhicules légers qui viennent se garer et repartiront, ainsi que les véhicules de passage sortant des différents lots. En phase chantier, bruit des engins (pelle mécanique, compacteur, semi-remorques) sur une durée réduite (environ 6 mois de chantier cumulé).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux naturels utilisés en couche de forme des allées, voies et emplacements de stationnement seront compactés au moyen d'un compacteur double-bille vibrant, pouvant épisodiquement engendrer des vibrations. Cependant, les caractéristiques du terrain d'assiette du projet (champ cultivé) et la distance aux premiers commerces, habitations, équipements publics, permettent de dire que l'impact sera peu perceptible.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'éclairage sera géré par le syndicat mixte d'électrification de la Dordogne (SDE 24). Un éclairage simple de la voirie est prévu sur le domaine public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de pluie continueront comme à l'heure actuelle, à s'infiltrer sur site, dans la mesure où les revêtements de sols sont perméables. Les noues et bassins ont vocation à amener une capacité de stockage ponctuel en cas de fort orage, d'occurrence exceptionnelle, de sorte à éviter la saturation hydrique des sols et le phénomène toujours possible d'accumulation en surface (flaques, bassinage).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des EU est en régie par la commune. Un bureau d'étude doit être mandaté pour étudier le futur réseau. A ce jour, nous avons pu identifier de potentiels points de raccordement sur la rue Arnault de Mareuil. Un refoulement ou un relevage sera à prévoir afin de franchir le ruisseau "le Mareuillais".
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, seuls des déchets de type DIB seront présents sur le site. Une fois en exploitation, les déchets ménagers seront collectés au Nord-Ouest de la parcelle, au niveau de la rue de la crèche, via 4 conteneurs semi-enterrés gérés par le syndicat mixte des déchets de la Dordogne (SMD3).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur un champ cultivé mais qui est déjà situé aux abords de 2 voiries et ne nécessite donc pas, de travaux de viabilisation lourde. Le terrain est dans le prolongement direct du bourg aggloméré, en face de la crèche communale, et à proximité immédiate d'autres équipements (école, commerces). L'automobiliste pourra relier à pied le cœur du village à partir de ce nouveau lieu de vie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet se veut simple dans sa conception, de sorte à s'intégrer au mieux dans l'environnement et dans le paysage proche et lointain, et à éviter les impacts à tous points de vue.

La topographie des lieux sera préservée.

La perception de la route nouvelle et de l'aire de stationnement (différée) sera limitée, de par les plantations réalisées, mais aussi le choix du matériau.

Le site de projet est en continuité directe de l'urbanisation existante, et à proximité immédiate d'autres équipements publics.

La période des travaux (printemps à automne 2021) est la période durant laquelle les terrains sont ressuyés, propices aux terrassements ; le chantier aura donc un impact limité en terme de nuisances. Les plantations seront réalisées à l'automne, pendant la saison la plus favorable à la reprise des végétaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for response to question 7]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
sans objet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



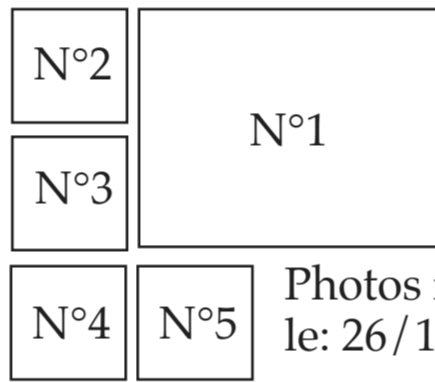
Fait à Mareuil-en-Périgord

le. 06 OCT. 2020

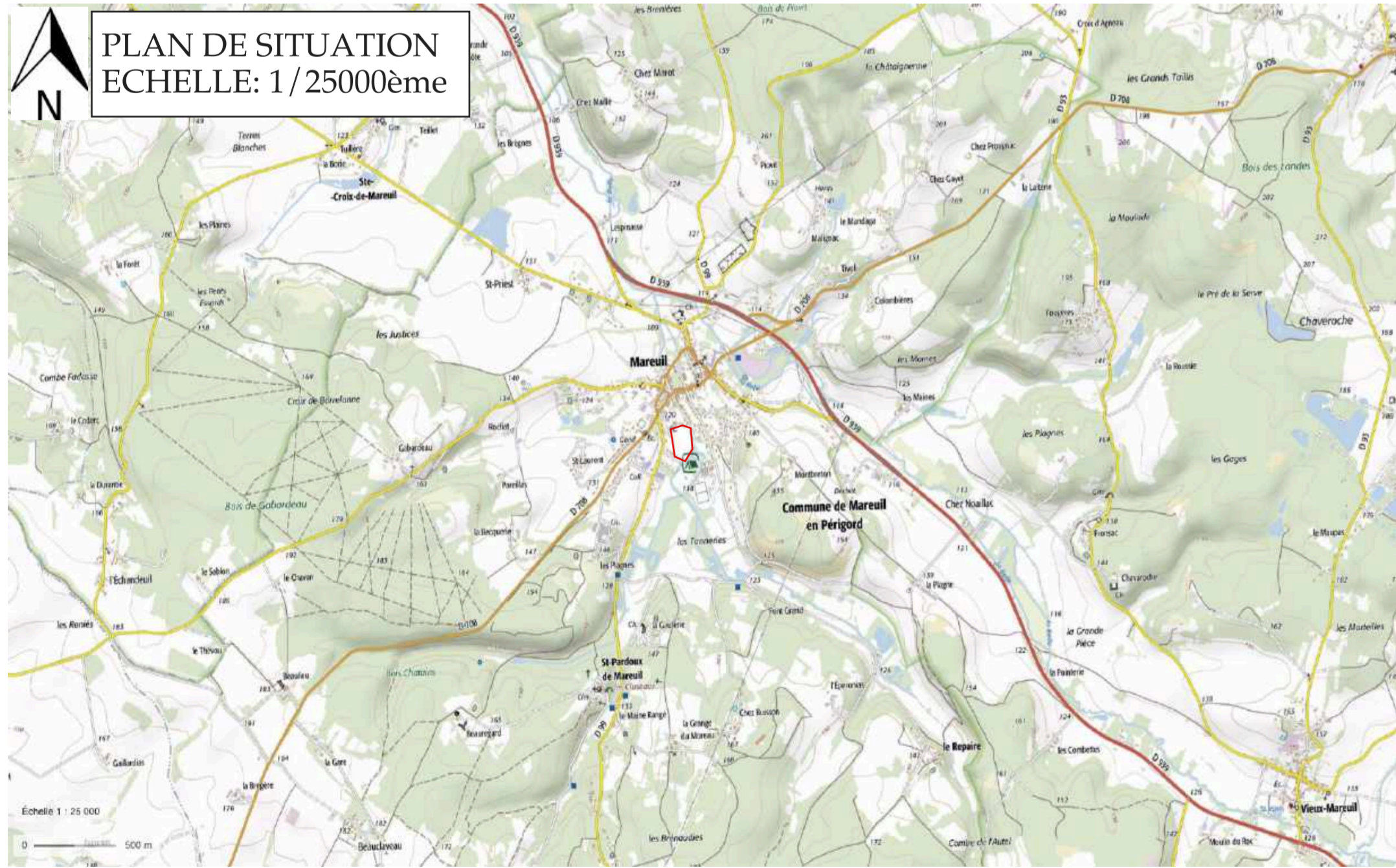
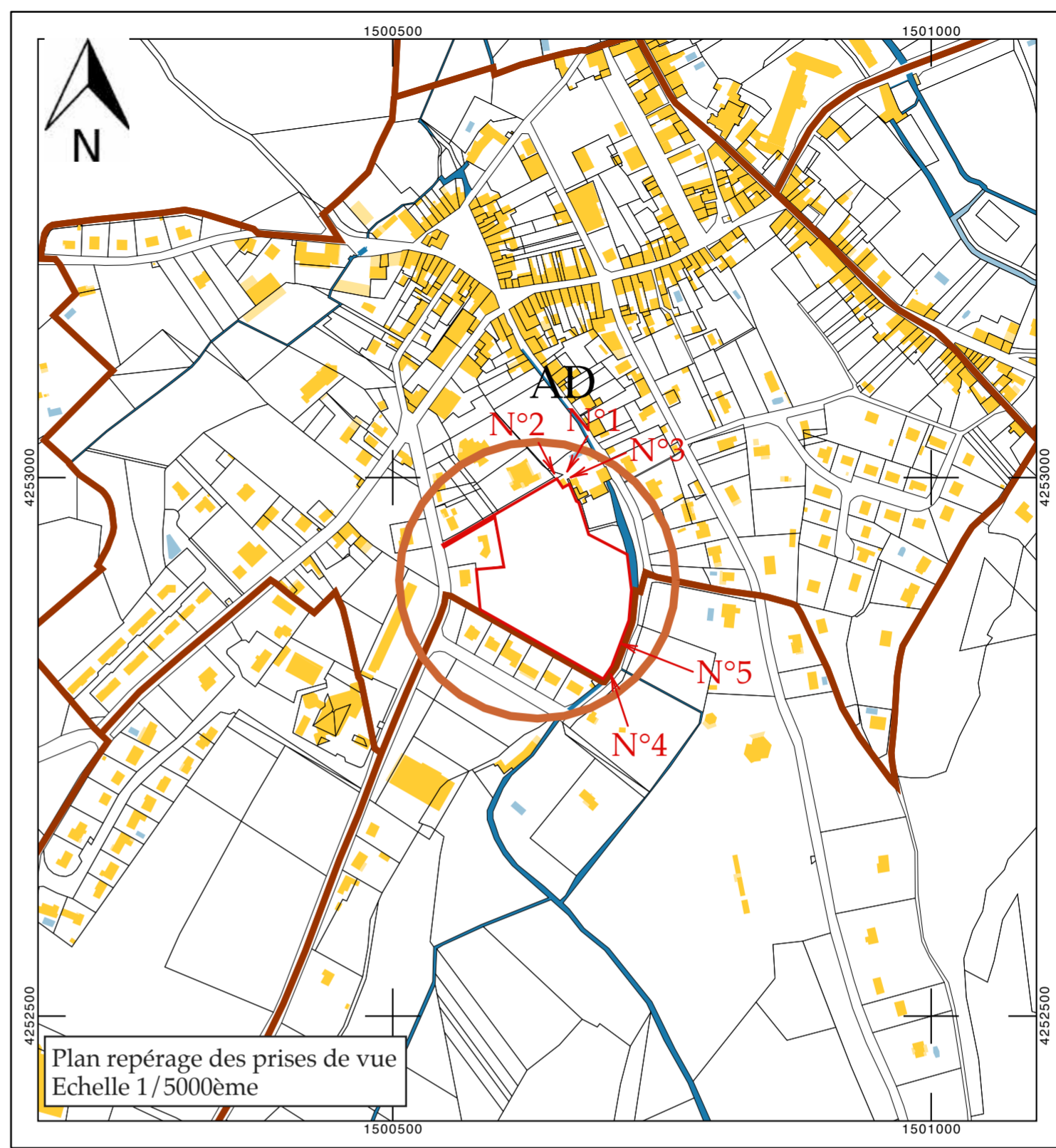
Signature

Alain OUSTE
Maire





Photos réalisées
le: 26/11/2019



Département de la Dordogne

Dossier

Demande d'Examen au cas par cas

Août 2020

Annexes N°2 & 3

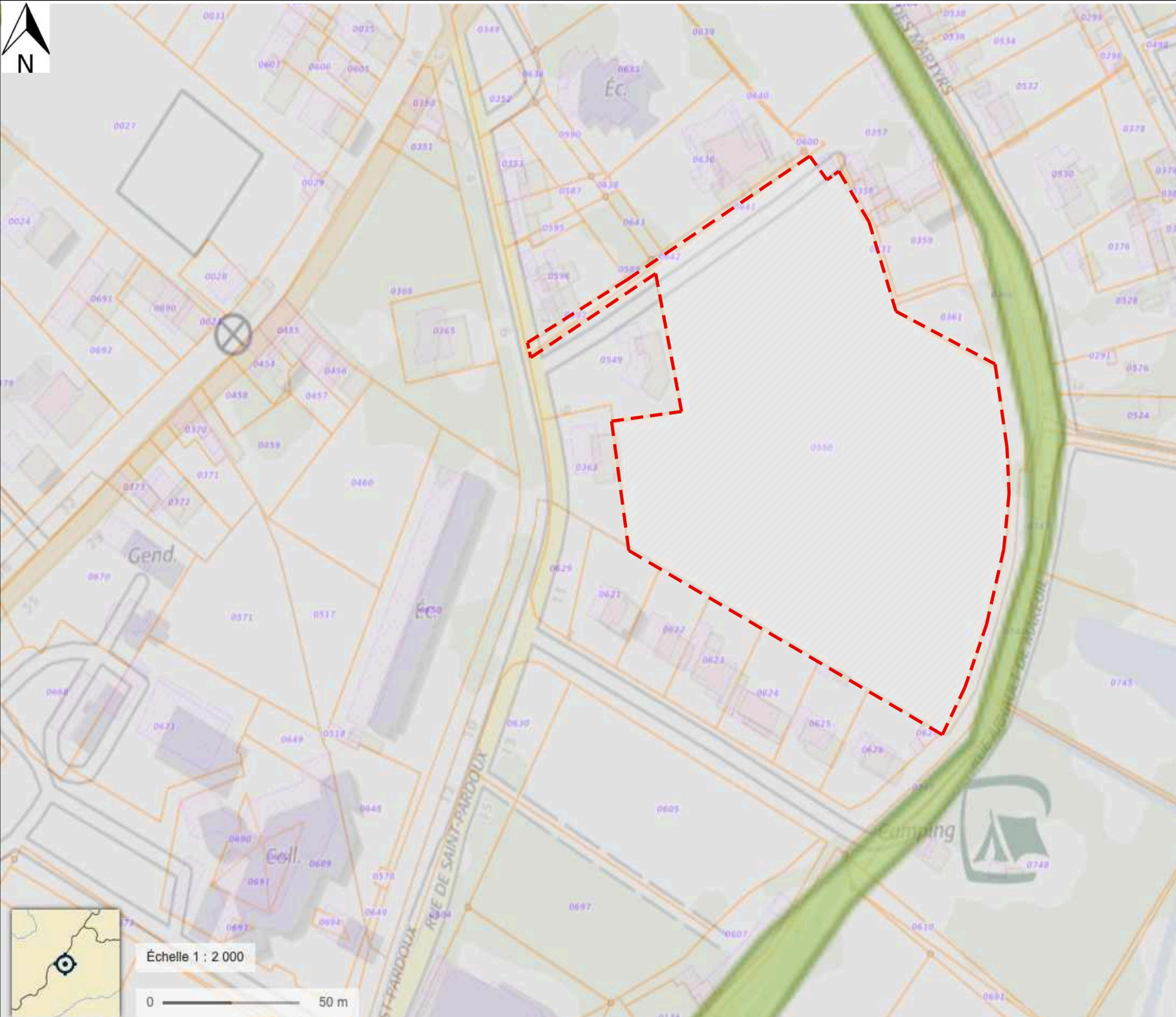
Communes de MAREUIL-EN-PERIGORD

AMENAGEMENT PAYSAGER D'UN LOTISSEMENT LIEU-DIT "PUYDEVERT"


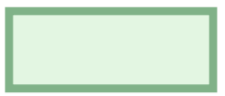

PLAN DE SITUATION ET PHOTOS DE LA ZONE

ESPACES sarl
ATELIER D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE PAYSAGE
41, rue TALLEYRAND PERIGORD 24000 PERIGUEUX Tél 05 53 08 70 34
Adresse Internet : espaces.paysages@wanadoo.fr

ESPACES



LEGENDE

-  Zone d'intervention Futur lotissement
-  Zone ZNIEFF de type II de la vallée de la Nizonne
-  Parcelle et référence cadastrale

Dossier

Demande d'Examen au cas par cas

Août 2020

Echelle: 1/2 000eme

Annexes N°5-6

Département de la Dordogne

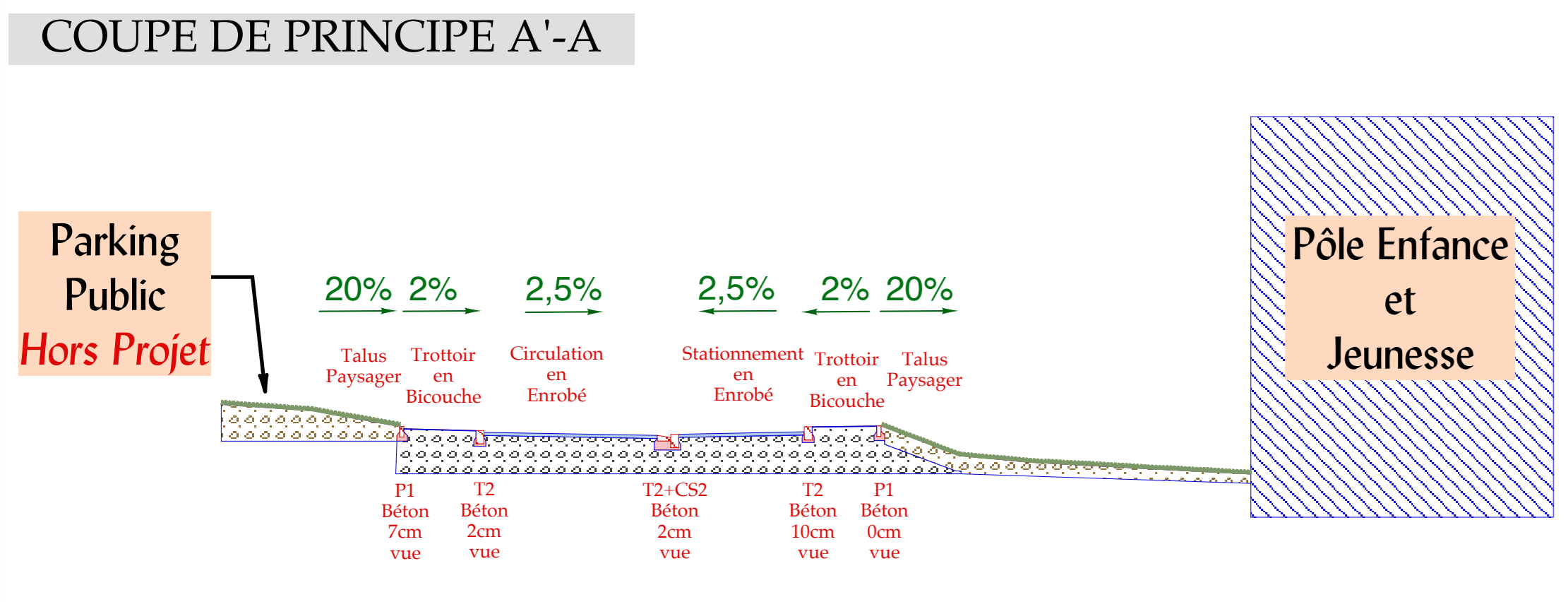
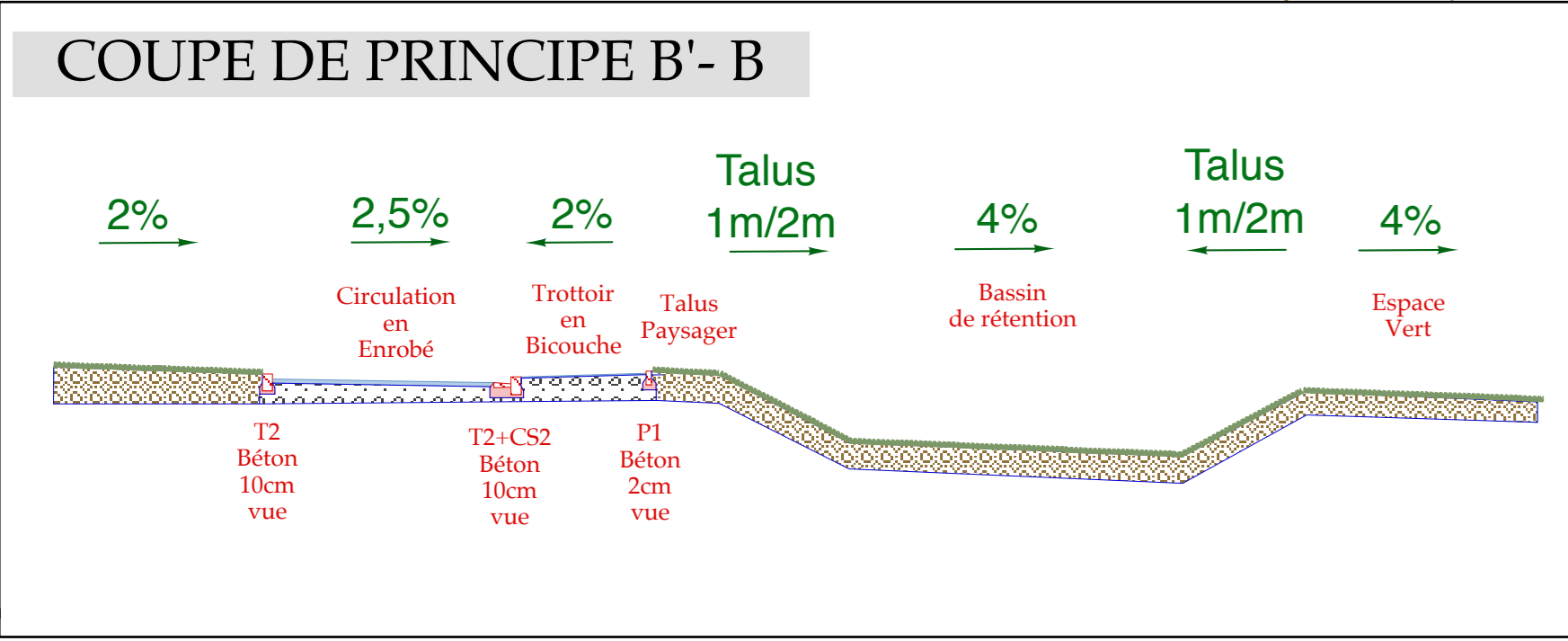
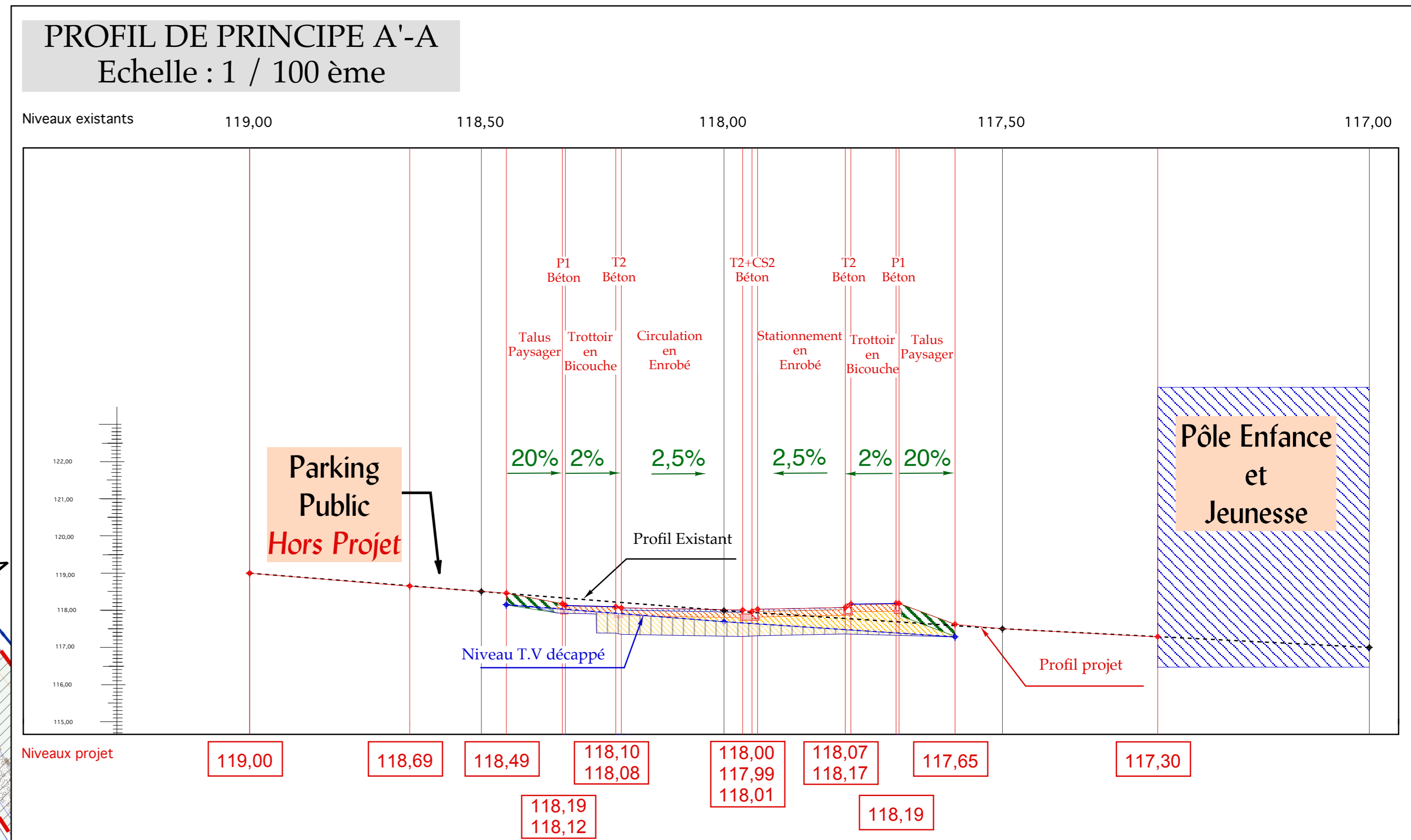
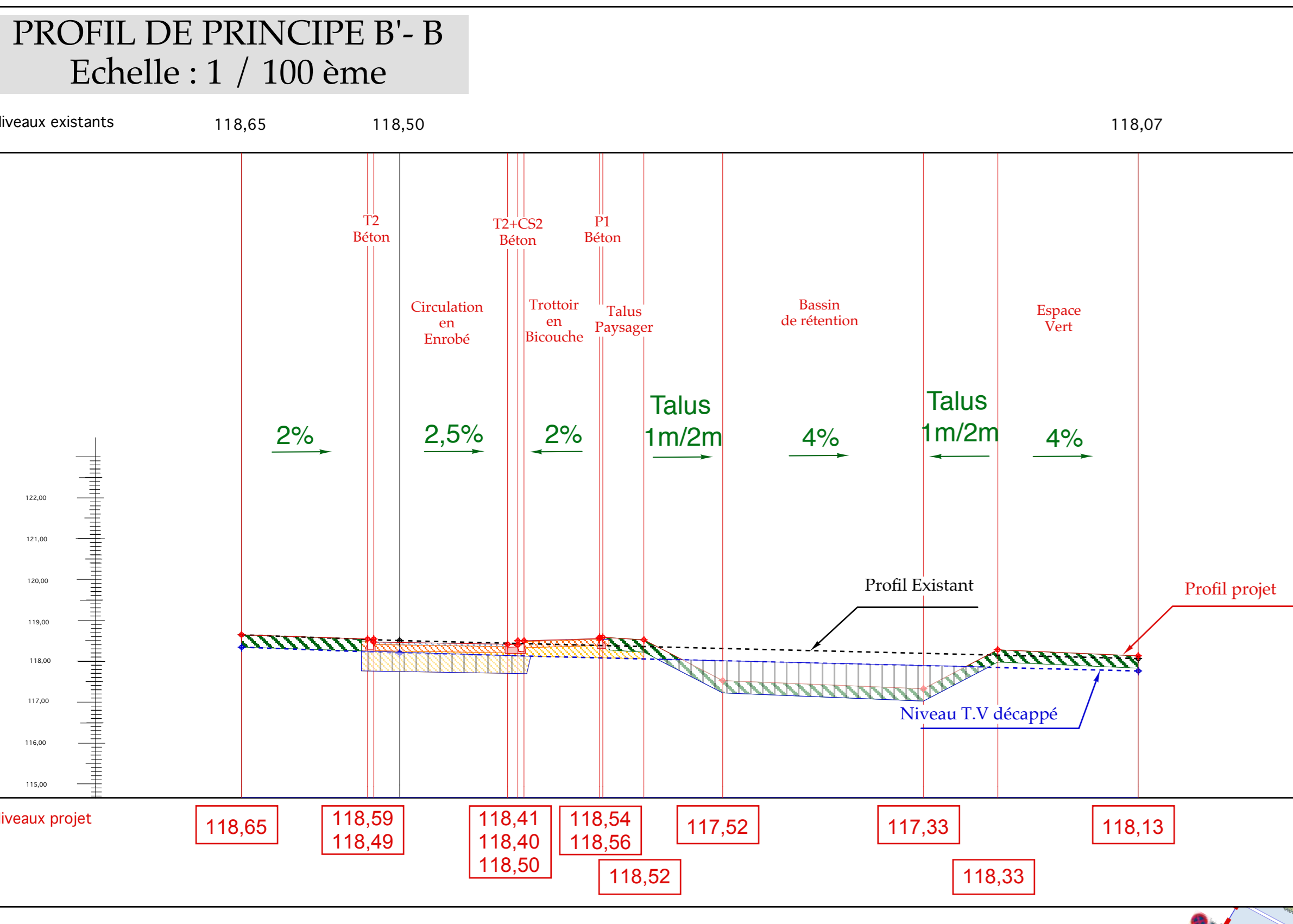
Communes de MAREUIL-EN-PERIGORD

AMENAGEMENT PAYSAGER D'UN LOTISSEMENT LIEU-DIT "PUYDEVERT"

PLAN DES ABORDS DU PROJET ET SITUATION PAR RAPPORT A LA ZONE ZNIEFF



ESPACES sarl
ATELIER D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE PAYSAGE
41, rue TALLEYRAND PERIGORD 24000 PERIGUEUX Tél 05 53 08 70 34
Adresse Internet : espaces.paysages@wanadoo.fr



Modifications:
 - 30/07/2020: Mise à jour du zonage et intégration des conteneurs semi-enterré au Nord du projet proche zone de stationnement.

- #### LEGENDE PROFILS
- Terre végétale renappée
 - Couche de forme GNT 0/31,5
 - Couche de fondation 0/60
 - Enrobé noir
 - Zone de déblais

- #### LEGENDE
- Enrobé noir pour circulation véhicules
 - Enrobé repris
 - Cheminement piéton en shiste calcaire
 - Stationnement en Terre/Pierre
 - Bi-couche clair pour allée piétonne
 - Résine sur enrobé pour bande guidage
 - Espace engazonné
 - Bassins de rétention et Noues
 - Talus paysager
 - Massif planté
 - Place de jour parcelle
 - Passerelle en bois
 - Escalier en traverse de chêne et main courante en ferronnerie
 - Bosquet créé pour ombrage

Département de la Dordogne

COMMUNE DE MAREUIL EN PERIGORD

Dossier examen Cas par Cas

SEPT. 2020

Echelle : 1 / 200

Pièce N°4

PLAN DE PRESENTATION

ESPACES sarl
 ATELIER D'ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE PAYSAGE
 26 rue TALLEYRAND PERIGORD 24000 PERIGUEUX T.0553308314
 Adresse Internet : espaces.paysages@wanadoo.fr

